



**Union
Syndicale
Bruxelles**

European Civil Service Public Européen

**Membre de l'Union Syndicale Fédérale, affiliée à l'Internationale des Services Publics
et à la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics**

Bruxelles, le 14 septembre 2022

DECISION DU COMITE EXECUTIF DU 13-9-2022

Répartition des sièges au CE 2022-2025

En application des Statuts de l'USB (article XIV.2), et sur base du nombre d'adhérents, en ordre de cotisation à la date du Comité exécutif, fourni par le Secrétariat du siège de l'USB, la répartition des sièges à pourvoir pour les élections internes 2022-25 est la suivante :

Commission	13
Conseil	6
Eurocontrol	3
SEAE	2
Agences	2
CESE/CdR	1
EE	1

Dans le cas où des sièges ne sont pas pourvus, faute des candidatures nécessaires à la fin de l'Assemblée Générale statutaire du 29 septembre 2022, ces sièges seront attribués dans l'ordre :

- 1 au SEAE,
- 1 au Conseil,
- puis 1 à Eurocontrol.

Pour le Comité exécutif
Niels BRACKE
Président